

COMMUNE de LA MOTTE EN CHAMPSAUR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE EN CHAMPSAUR**

**DELIBERATION N° 55.2019.**

**OBJET : Travaux de goudronnage Rue du Village (Route de Molines).**

Nombre de conseillers en exercice : 10  
Présents : 09  
Absents : 1  
Votants : 10

Date de la convocation : 04/12/2019  
Date d'affichage : 04/12/2019  
Date de la séance : 10/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi dix décembre,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard NICOLAS, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

KNOCKAERT Dominique, CORTEGGIANI Jean Yves, AUBERT David, GIUGLARIS Maryse, BONNABEL Nicole, MEYER Guy, FREYNET Grégory, VINCENT Gilles.

Absent : GASCO Gérard qui donne procuration à NICOLAS Bernard.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Monsieur FREYNET Grégory.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que **Le Conseil Départemental des Hautes Alpes** aide financièrement la Commune de La Motte en Champsaur l'opération de goudronnage à savoir :

**La rue du Village renommée Route de Molines (de la Mairie au Monument aux Morts)** a été ouverte à plusieurs endroits pendant les travaux d'enfouissement des réseaux Télécom et EDF. Comme l'autre partie du village, cette rue mérite d'avoir un enrobé total, tout en sachant qu'un plateau brise-essieu pour les véhicules des personnes à mobilité réduite sera bâti devant le bâtiment de La Mairie (avec place Handicapée).

La présente délibération a pour but d'indiquer et préciser la réalisation de cette opération qui consiste à refaire la chaussée de la Route de Molines (du Monument aux Morts à La Mairie) au Conseil Départemental des Hautes Alpes au titre du programme d'Aides aux Communes.

Le Conseil Municipal se prononce par vote à main levée et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré à La Motte en Champsaur, le jour, mois et an susdit.

**Sens du vote : à main levée**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

ID : 005-210500906-20191210-552019-DE

Le Maire  
Bernard NICOLAS.

